



Séance du Conseil municipal du mardi 5 novembre 2024

Procès-verbal

Présents	M. Patrick FISCHLER, président	Exécutif	M. René JEMMELY, maire
	M. Blaise BOSSON		M. Éric GARDI, adjoint
	M. Thierry BUBLOZ		M. Olivier GOY, adjoint
	Mme Françoise CERUTTI		
	Mme Adélaïde CRUCHON	Procès-verbaliste	M. Romain PAWLAK
	Mme Sophie DÖRFLIGER		
	Mme Candice EISSLER-GROS		
	Mme Isabelle MERMOUD		

Excusés Mmes Alessia SCHMID et Ursula ZIELAZEK
MM. Philippe ISELI, Jacques HUTIN et Daniel MENETREY
M. Henri GANGLOFF (secrétaire)

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2024
 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
 3. Communications de l'Exécutif
 4. Propositions de l'Exécutif
- Délibération**
- D 11-2024 P : modification des statuts de l'Organisation régionale de la protection civile de la Champagne
5. Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition :
 - attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 1'000'000.- à la commune du Grand-Saconnex pour l'achat du matériel d'exploitation, de médiation et d'exposition du projet du Musée de la bande dessinée
 6. Local de vote : nomination du président, du vice-président et de leurs suppléants pour 2025
 7. Propositions de motions et de résolutions
 8. Communications des commissions
 9. Communication des dates des prochaines séances des commissions
 10. Questions et divers



M. FISCHLER, président du Conseil, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il prie le Conseil de bien vouloir excuser l'absence de **Mmes Alessia SCHMID** et **Ursula ZIELAZEK** et de **MM. Philippe ISELI, Jacques HUTIN** et **Daniel MENETREY**, ainsi que du secrétaire, M. Henri GANGLOFF.

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2024

M. GOY signale une erreur en page 6 dans l'orthographe du nom de **M. HUTIN**. Sous réserve de cette correction, le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2024 est approuvé par 5 voix pour et 2 abstentions.

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

2. Communications du Bureau du Conseil Municipal

M. FISCHLER rappelle l'absence de **Mme MERMOUD** et la sienne lors du prochain Conseil municipal du 10 décembre 2024.

Mme MERMOUD se dit ravie de l'affluence lors de la séance préparative pour la prochaine législature et de l'intérêt manifesté par les personnes présentes. **M. GARDI** indique que huit personnes intéressées se sont déjà inscrites. Il ajoute qu'il sera nécessaire lors de la prochaine réunion de déterminer qui s'engage définitivement afin d'établir les listes électorales.

M. BOSSON note qu'un maximum de 13 noms peut être inscrits sur une liste. **M. GARDI** souligne que si davantage de personnes se présentent, deux listes devront être établies.

M. BOSSON rappelle que les listes électorales doivent être déposées le 2 décembre au plus tard.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Pétition route de Sézegnin

M. JEMELLY indique avoir reçu une pétition d'habitants de la route de Sézegnin, qui font part de leur mécontentement quant au trafic automobile dans le village et souhaite l'interdire. **M. JEMELLY** rappelle que la problématique a déjà été expliquée aux habitants il y a sept ans : la route est cantonale ; la Commune n'a pas d'autorité, ce que la direction de l'Office cantonal des transports (OCT) avait confirmé. Une demande de classification en zone 30 est par ailleurs en suspens, mais reste conditionnée à la levée de tous les recours contre les limitations à 30 km/h en cours dans le canton. **M. GARDI** ajoute qu'il faut attendre la fin de l'année en cours pour avancer sur ce dossier.

M. FISCHLER souligne avoir expliqué les difficultés d'instauration d'une zone 30 aux habitants. Il ajoute n'avoir pas reçu cette pétition et aurait apprécié que le Secrétariat lui en transmette une copie.



M. BOSSON remarque que les contrôles radar effectués sur cette route indiquent une vitesse moyenne inférieure à 30 km/h. **M. FISCHLER** confirme, mais déplore que certaines personnes dépassent cette moyenne.

M. JEMELLY ajoute qu'il a accusé réception de cette pétition et qu'il y répondra par un courrier résumant tout ce qui a été entrepris à ce sujet depuis sept ans.

Mme DÖRFLIGER demande qu'une copie de cette réponse soit transmise aux membres du Conseil municipal. **M. JEMELLY** approuve.

Mme DÖRFLIGER souhaite également que le Secrétariat leur transmette l'enquête publique sur l'établissement d'une zone 30. Elle demande également que, de manière générale, lorsqu'un objet discuté au Conseil fait l'objet d'une mise à l'enquête, celle-ci soit transmise aux membres du Conseil. **M. JEMELLY** indique qu'il fera suivre cette demande au secrétaire.

3.2 Séance d'informations sur l'énergie

M. GARDI salue le succès de la séance d'informations à l'intention des propriétaires de la Champagne, tenue dans la commune, à l'initiative des Services industriels genevois (SIG) et de l'Office cantonal de l'énergie. Plus de 200 personnes sont venues.

3.3 Travaux des canalisations

M. GARDI dit que les travaux vers l'ancienne laiterie demandent la pose de deux regards séparées sur les canalisations. Un crédit de 70'000 avait été voté par le Conseil et serait remboursé par la Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) mais les travaux nécessiterait la fermeture de la route du Creux-du-Loup et de la route de Sézegnin pour 10 à 15 jours. Le coût de la déviation pour 15 jours est estimé à 100'00 francs. Devant de tels coûts, le projet est laissé en suspens.

3.4 Canalisation à la route de Grenand

Une canalisation est aussi à refaire vers le bas du chemin du Vanoeuf. De plus, la future gravière de la route de Sézegnin doit se raccorder au collecteur pour évacuer ses eaux usées. Les travaux nécessitent la fermeture de la route de Grenand. La volonté est de réaliser les travaux avant l'été 2025 mais cela est suspendu à l'autorisation d'exploitation de la gravière. En outre, d'importants travaux de surfacage des routes cantonales doivent être réalisés et le canton souhaiterait que ces travaux de canalisation soient réalisés avant. **M. GARDI** donnera davantage d'informations sur ce dossier quand un calendrier plus précis aura été établi.

3.5 Marquage de la route d'Athenaz

M. GARDI souligne que des marquages sont à refaire à la route d'Athenaz, notamment sur le chemin des écoliers. De même, le marquage pour les bus dans le parking du centre



communal doit également être rafraîchi. Les travaux démarreront rapidement. **M. GARDI** note encore que la route sera entièrement refaite en 2025 ou 2026.

3.6 Suppression des porte-à-porte pour les déchets

M. GARDI indique qu'un consultant en environnement a été mandaté grâce à l'aide financière des SIG. Ce consultant a préparé un flyer qui sera distribué aux agriculteurs et aux entreprises avec un sondage relatif à la suppression du porte-à-porte pour les déchets. De plus, un article dans le prochain bulletin communal expliquera les avantages de la suppression, qui est fixée au 1er mars 2025.

M. FISCHLER demande que les documents d'information envoyés aux entreprises et agriculteurs soient transmis également aux membres du Conseil. **M. GARDI** approuve sa demande.

3.7 Animations autour des déchetteries

M. GOY souligne le bilan positif des animations autour des déchetteries de la commune, qui ont permis 55 contacts avec la population. Il note que des questions intéressantes ont été posées et que des réponses ont pu être apportées par les conseillers SIG-éco21, que **M. GOY** remercie, tout comme les employés communaux ainsi que les membres du conseil qui se sont rendus sur place.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 Délibération

D 11-2024 P : modification des statuts de l'Organisation régionale de la protection civile de la Champagne

M. FISCHLER souligne qu'il s'agit d'une délibération concernant le regroupement de la protection civile entre les membres de la Champagne et la commune de Conflignon. L'entrée en matière pour la délibération est acceptée à l'unanimité.

M. FISCHLER constate l'absence de remarques ou questions et propose dès lors de voter directement. Les membres présents acceptent à l'unanimité les 5 objets de vote suivants :

1. D'accepter les modifications des statuts du groupement intercommunal de protection civile « ORPC Champagne » du 9 septembre 2024, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.
3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération par chaque commune formant le groupement soit Aire-la-Ville, Avully, Bernex, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral (ORPC Champagne).
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération par la commune de Conflignon.
5. De fixer l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts au lendemain de l'approbation par le département compétent.



5. Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition

5.1 Attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 1'000'000.- à la commune du Grand-Saconnex pour l'achat du matériel d'exploitation, de médiation et d'exposition du projet du Musée de la bande dessinée

M. FISCHLER souligne que les membres du Conseil ont reçu les documents relatifs à ce projet et note qu'il n'y a pas de questions ou remarques. Le Conseil s'exprime en faveur du projet par 5 voix pour et 2 abstentions.

6. Local de vote : nomination du président, du vice-président et de leurs suppléants pour 2025

Mme CERUTTI émet son souhait de se représenter à la présidence. Mme Béatrice VAN DORP est candidate à la suppléance de la présidence. **Mme CERUTTI** attend encore la décision d'une potentielle candidate à la vice-présidence. **Mme CRUCHON** est candidate à la suppléance de la vice-présidence.

La date butoir pour les candidatures est fixée au 15 novembre 2024. **Mme CERUTTI** assure qu'elle aura une réponse de la potentielle candidate à la vice-présidence d'ici là.

Les membres du Conseil s'accordent à l'unanimité pour procéder au vote malgré l'incertitude d'une des quatre candidatures. Si cette potentielle candidate venait à se désister, les membres du conseil devraient alors approuver par e-mail un nouveau nom.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la candidature des trois candidates confirmées et celle de la possible quatrième candidate.

7. Propositions de motions et de résolutions

Néant.

8. Communications des commissions

8.1 Commission environnementale

Mme DÖRFLIGER indique que la commission reçoit le 16 novembre les personnes qui ont eu un enfant en 2023, pour planter un arbre à la place de jeu, devant lequel sera apposée une plaquette avec les noms des nouveau-nés. Le rendez-vous est fixé à 10h30 au centre communal. Elle invite tous les membres du Conseil à se joindre à l'évènement.

Mme DÖRFLIGER ajoute que la Gratiféria aura lieu le 29 novembre de 18h00 à 21h00, en contre-pied au Black Friday. Il s'agit d'un marché gratuit : on amène ce que l'on veut et



prend ce que l'on veut. Il y aura aussi un petit concert d'élèves musiciens et chanteurs de la Champagne, ainsi qu'un apéro offert.

8.2 Commission sociale

Mme CERUTTI indique que les Fenêtres de l'Avent auront lieu le jeudi 5 décembre à 18h30 et enjoint ceux qui le souhaitent à venir dès 18h00 pour aider à la préparation. Elle demande par ailleurs que ceux qui possèdent des bouteilles de vin qui ne sont plus très gouteuses les amènent, pour en faire du vin chaud. **M. GARDI** indique qu'il regardera dans les réserves de la Mairie.

Mme CERUTTI dit que le 17 novembre sera donné un concert par l'orchestre Juventutti, évènement pour lequel un flyer sera distribué dans les boîtes à lettres de la commune. **M. GOY** précise qu'il s'agit d'un orchestre symphonique avec de jeunes musiciens, qui joueront pour l'occasion des pièces de musique de chambre. L'entrée est libre et un chapeau circulera en faveur du centre de formation de Pô au Burkina Faso.

9. Communication des dates des prochaines séances des commissions

- Commission des finances : 25 novembre à 18h30 (heure pourrait changer)
- Commission aménagement et travaux : février (des précisions suivront par e-mail)
- Commission sociale : 15 janvier (heure à déterminer)
- Commission environnement : 20 novembre à 20h00
- Commission économie et agriculture : à fixer
- Commission ad hoc terrains Portier : à fixer
- Commission ad hoc Sablière du Cannelet SA en suspens

10. Questions et divers

M. BUBLOZ demande si les résultats des votations cantonales du 24 novembre pourraient impacter le budget communal. **M. JEMELLY** indique qu'en cas de OUI, il est anticipé une baisse des recettes de 200'000 à 300'000 francs.

M. GOY rappelle le vernissage de l'exposition Ludovic Ballouard à la laiterie le vendredi 8 novembre, où la commune sera représentée par **Mme CERUTTI**.

M. JEMELLY rappelle le spectacle de la Revue le dimanche 10 novembre. Les inscrits ont rendez-vous à 15h30 devant les portes, le spectacle commençant à 16h00.

M. BUBLOZ demande s'il y a des avancées dans le dossier de la Sablière. **M. JEMELLY** répond que la procédure suit son cours et qu'un contrôle des camions qui entrent sur le site est régulièrement effectué. La prochaine date butoir est en juillet 2025, quand l'évacuation des déchets sur le site devra être entamée et les installations être démontées.



M. BOSSON dit avoir reçu des courriers indésirables sur sa boîte e-mail de la Commune le 11 septembre et le 2 novembre et s'étonne de la légèreté du pare-feu. **Mme CERUTTI** confirme que ce type d'e-mail est récurrent. **M. JEMELLY** indique qu'il transmettra l'information au secrétaire, lequel contactera le Service intercommunal d'informatique de l'Association des communes genevoises (SIACG).

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,
le président du Conseil clôt la séance à 20h59.**

Un conseiller

Le secrétaire

Le président du Conseil